



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070268

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 13/06/2024 10H26 C:001609 I:44034
V/REF : 4784604
V/Email reçu le Jeudi 13/06/2024 a 10H26

SELON DEVIS N° 4060072

CENTRALE IMMO

**24 RUE MONTHOLON
01000 BOURG EN BRESSE**

IMMEUBLE : LE PANORAMIC
1 3 5 7 9 rue Emile Bonnet
01000 BOURG EN BRESSE

Feillens, le 09 Juillet 2024

Référence Marché: Notre Tarif en vigueur

LOCALISATION : 3 RUE EMILE BONNET - BOURG EN BRESSE - MME AIFA 0625639214 - 8EME
ETAGE

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4060072 du 12/06/2024 d un montant de
Donneur d'ordre : Mme Y Charni

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie.

=====

ACCORD SUR DEVIS

DEPLACEMENT DU PERSONNEL ET VEHICULE
REPRISE DE LA TUYAUTERIE
CREATION D'UNE NOURRICE DANS LA BUANDERIE
FOURNITURE ET POSE DE 20 METRES DE PER AVEC RACCORDEMENT
REMISE EN EAU DU LOGEMENT
CONTROLE DE L'ETANCHEITE ET NETTOYAGE CHANTIER

NOTRE INTERVENTION DU 20 JUIN 2024 A 09H00

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 25/06/24 a 11H47 Mme Y Charni

LE NOMBRE DE METRE DE PER PEUT VARIER LORS DE LA REALISATION DU CHANTIER
ET SERA RAJOUTER OU DEDUIT SUR LA FACTURE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070268

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	1305,59	1305,59
	TOTAL H.T.		1305,59
	T.V.A. a 10,00%		130,55
	TOTAL T.T.C.En EURO		1436,14

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

Le 13 juin 2024

DEMANDE DE DEVIS

Email : bourgogne@servimo.fr

Référence : **4784604 / CHARNI Youssra**

Objet : **6606 - Réparation suite recherche de fuite SINISTRE AIFA**

Lieu de l'intervention :

Immeuble

[6606] LE PANORAMIC
1.3.5.7.9 Rue Emile Bonnet
01000 BOURG EN BRESSE

Madame, Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir intervenir à l'adresse citée en référence afin de procéder aux réparations et remplacements nécessaires selon rapport ci-joint.

Contact des protagonistes:

Mme AIFA: 06.25.63.92.14

M. et Mme GRINGOZ: 06.95.26.48.70

Merci de prendre impérativement contact avec la personne indiquée avant toute intervention.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées La Régie Centrale Immobilière

En acceptant la présente mission, vous reconnaissez avoir eu connaissance du dossier technique amiante et du plan de prévention des risques concernant cet immeuble et vous vous engagez à vous y conformer et à le communiquer à toute personne que vous feriez intervenir (salarié, sous-traitant...)

En cas d'apparition d'un nouveau risque, cessez immédiatement les travaux et contactez nous pour trouver ensemble un moyen de maîtriser ce nouveau risque.